

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

15 septembre 2023

Numéro :

D20230921_186

Objet :

Approbation de la demande de financement pour l'animation 2024 du Programme Agro-Environnemental et Climatique

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Cette demande vise le financement de l'animation du dispositif du PAEC en 2024. La réponse des services de l'Etat est attendue pour fin 2023.

L'animation du dispositif en 2024 comprendra principalement du temps de travail de l'animatrice PAEC (80% de son temps, 20% étant dédié à la mise en œuvre des MAEC

forfaitaires) et 20% du temps de la chargée de mission agroécologie pour la gouvernance, l'organisation des formations et le suivi général du projet.

Les missions prioritaires pour la bonne mise en œuvre du PAEC sont :

- Préparation des notices, des couches cartographiques et la finalisation des paramètres des mesures,
- Information et communication sur les MAEC accessibles,
- Accompagnement des agriculteurs volontaires,
- Réalisation des diagnostics individuels / plans de gestion obligatoires et non rémunérés par les mesures,
- Organisation des formations obligatoires des bénéficiaires dans les 2 premières années du contrat,
- Gouvernance PAEC (COFIL, GT, animation du partenariat) et suivi de la contractualisation (suivi/bilan PAEC),
- Récapitulatif détaillé du prévisionnel des engagements du 15 mai à remettre à la DDT,
- Accompagnement technique des contractants notamment vis-à-vis des obligations des cahiers des charges des mesures à respecter (mise à jour des plans de gestion, suivi technique en cours de contrats),
- Mettre en place toutes actions complémentaires contribuant aux objectifs du PAEC (démonstrations, référentiels régionaux de plantes, ...).

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) est sollicité ainsi que notamment les EPCI partenaires concernés par le périmètre du PAEC (CCDSV, CCMP, 3CM, GBA et CCPA).

Plan de financement prévisionnel pour 2024

	Budget €		
Total frais de personnel	35 600,00 €		
Frais directs et indirect (25%)	8 900,00 €		
Prestation (diagnostics et PDG haies, formations)	14 400,00 €	MASA (54%)	Autres dont EPCI (46%)
Total	58 900,00 €	31 806,00 €	27 094,00 €

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver la demande de financement pour l'animation 2024 du projet PAEC de l'ordre de 58 900 €,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la demande de financement pour l'animation 2024 du projet PAEC de l'ordre de 58 900 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21 septembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

